
PV 2026-02 de la CFSS

5 mars 2026

Rédaction : Soazik Klein

soazik.klein@ffbs.fr

Vous pouvez retrouver ce PV et les précédents sur le site fédéral :
<https://ffbs.fr/commission-federale-scorage-statistiques/>

La CFSS remercie les scoreurs qui ont signalé leur disponibilité pour les différentes compétitions nationales.

Lors de sa réunion du 4 mars 2026, la CFSS a assigné :

- **Challenge de baseball à Toulouse et Bon Encontre du 14 au 17 mai 2026**
 - Directeur de scorage :
 - ✓ Instructeur : Soazik KLEIN
 - ✓ Stagiaire : Mathieu PENNE
 - Scoreurs :
 - ✓ A Bon-Encontre : Marion AUGUSTE, Fabienne BARON, Sylvie MACHADO et Valérie ROMANELLO
 - ✓ A Toulouse : Julie COUTON-DOUBLET, Laureline DEQUEN, Paolo FALCHINI, Judicaëlle PINENQ et Pascale ROQUELAINE
- **Challenge de softball masculin à Evry du 1^{er} au 3 mai 2026**
 - Directeur de scorage :
 - ✓ Instructeur : Soazik KLEIN
 - ✓ Stagiaire : Julie COUTON-DOUBLET
 - Scoreurs :
 - ✓ Aurélie BACELON, Thibault DULON vendredi uniquement, Hélène FROMENTEAUX, Gwynplaine MANACH, Amandine PODVIN et Hervé ROSSI
- **Challenge de softball féminin à Valenciennes du 23 au 25 mai 2026**
 - Directeur de scorage :
 - ✓ Instructeur : Soazik KLEIN
 - ✓ Stagiaire : Véronique POUDEROUX
 - Scoreurs : Julie COUTON-DOUBLET, Charline GARTNER, Aurélie HANSCH, Marine JARBEAU, Stéphanie RAULET, Audrey SENEAL

- **Little League à La Guerche du 21 au 23 août 2026**

- Little League Major (12U)
 - ✓ Directeur de scorage :
 - Instructeur : Soazik KLEIN
 - Stagiaire : Marion AUGUSTE
- Little League Major (15U)
 - ✓ Directeur de scorage :
 - Instructeur : Soazik KLEIN
 - Stagiaire : Fabienne BARON
 - ✓ Statisticiens : Selon le nombre d'équipes engagées, 4 à 6 statisticiens sont requis. Les 4 statisticiens retenus sont : Lyziane GIROUD, Aurélie HANSCH, Mathieu PENNE, Stéphanie RAULET. Si nécessaire, seront également assignées Amandine PODVIN, Véronique POUDEROUX.

RECOURS ET TEXTES OFFICIELS

Les décisions de la commission fédérale de scorage et statistiques portant application ou interprétation d'un règlement peuvent donner lieu à un appel devant le bureau fédéral dans les conditions de l'article 60 du règlement intérieur fédéral.

*L'appel doit être formulé dans les **dix jours** de la notification de la décision attaquée, à l'attention du bureau fédéral, par courrier électronique dans les conditions de l'Article 3.1 du règlement intérieur, en reprenant la décision contestée ainsi que la référence des dispositions réglementaires dont la violation est invoquée. L'appel introduit contre ces décisions devant le bureau n'est pas suspensif.*

*En formulant un appel, le demandeur s'engage à régler à la Fédération les frais d'ouverture de dossier et d'enquête, de **cinquante euros**, qui peuvent être mis à sa charge lorsque l'appel n'est pas reconnu fondé. Le règlement intérieur ainsi que l'intégralité des statuts et textes officiels en vigueur sont disponibles sur la page : <https://ffbs.fr/federation/textes-officiels/>*